

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE
DE L'EST

PUBLIÉ PAR LES SOINS ET SOUS LE CONTRÔLE

COMITÉ DE RÉDACTION

1884 — 1^{er} TRIMESTRE

NANCY
BERGER-LEVRAULT & C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

11, RUE JEAN-LAMOURE, 11

MAISON A PARIS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS

1884

5^e GÉOGRAPHIE RÉGIONALE

NOTICE SOMMAIRE

SUR

LA COMMUNE DE SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE

Par M. A. BLAISE, instituteur

À 8 kilomètres de Saint-Dié-des-Vosges, chef-lieu du canton et de l'arrondissement, à 48 kilomètres d'Épinal, préfecture du département, et à 429 kilomètres de Paris, capitale de la France, se trouve, formée de hameaux éloignés les uns des autres, *une commune* qui s'appelle *Saint-Michel-sur-Meurthe* (1). Ce nom lui vient de son église placée sous la protection du prince des Anges. L'éminence isolée de *Belmont* (*Bellus mons*) sur laquelle elle est bâtie, était consacrée, au temps des Gaulois, au *culte des Druides* ; il y avait un *autel* composé d'une large et longue pierre qui était assise sur quatre autres servant de pieds. Nos aïeux immolaient sur cette sorte de table les victimes, souvent humaines, que leurs prêtres réclamaient pour leurs farouches divinités. Autour de la *plate-forme circulaire* (c'est aujourd'hui le cimetière) dont le centre était occupé par la pierre druidique, s'élevaient de vieux chênes dans les branches desquels s'entrelaçaient les rameaux verdoyants du *qui sacré*. Ces arbres des Druides ont existé, et le versant septentrional du monticule de Belmont s'appelle encore le *Chénat*, mot qui dérive de chénaie, lieu planté de chênes. La situation était des mieux choisies pour l'exercice du culte, car de tous les points de la contrée avoisinante on

(1) Voir la carte.

peut voir le temple des dieux dont la vue prédispose à la prière et fait songer à l'éternité.

L'autel druidique a été brisé bien des siècles plus tard, sur la fin du moyen âge, pour servir à la construction d'une chapelle remplacée longtemps après par l'église actuelle.

Qui se douterait maintenant, à la vue de cet édifice si simple et naguère dissimulé par de vieux ormes plantés au xvii^e siècle, qu'il y eut jadis un temple gaulois dont l'enceinte était une forêt sacrée de chênes séculaires, le dôme, la voûte des cieux et une pierre plate toute l'ornementation !

Avant de construire un temple au Dieu des chrétiens, il fallut qu'un ministre de la vraie divinité, un chanoine de la collégiale de Saint-Dié, vint exorciser le monticule et lui donner un nom nouveau : aussi fut-il placé, ainsi que le pays avoisinant, sous la protection du grand archange et appelé *côte de Saint-Michel*. Il est à remarquer qu'en cela le Chapitre déodatien ne fit qu'imiter ce qui avait lieu dans toutes les provinces de l'ancienne Gaule, à l'époque qui suivit immédiatement le martyre de l'héroïne de Domremy. Un tableau ancien, placé au fond du chœur de l'église, semble rappeler ce fait : on y voit le chef de l'armée céleste, une lance à la main, précipitant dans une caverne de feu Lucifer armé de son trident et tout habillé de rouge.

Le pays qui avoisine l'église du côté de l'occident s'appelait au moyen âge le *Ban de Saint-Michel*, et lorsqu'en 1594 il passa à l'abbaye des Prémontrés de Sainte-Richarde, il devint le *Haut ban d'Estival*; en 1782, il composa la *communauté de Brehimont*, laquelle prit, huit ans après, le nom de *commune de Belmont*. Cette commune dépendait alors du canton de Nompatelize; à la restauration du culte catholique en France (1801), son ancienne appellation lui fut rendue.

Le conseil municipal de Saint-Michel, lorsqu'il fut question de créer un bureau de poste dans cette localité, a

demandé et obtenu (1880) que le nom de la commune reçût une modification pour empêcher les erreurs dans la réception des lettres, cartes et colis postaux. Souvent les correspondances pour Saint-Michel, près de Saint-Dié, n'arrivaient qu'après avoir stationné à Saint-Michel-sur-Meuse. La modification, loin de remédier à cet état de choses, n'a fait qu'augmenter les erreurs et que donner plus de travail au service des postes. N'était-il pas plus facile de trouver une autre modification ou, ce qui eût été mieux, une autre appellation ? Les noms n'auraient pas fait défaut :

Saint-Michel-des-Vosges,

Saint-Michel-sur-Dirampré,

Saint-Michel-de-Belmont,

si les républicains de cette localité tiennent à conserver le nom du patron de la paroisse ;

Brehimont,

comme celle-ci s'est désignée en 1782 ;

Belmont, ou Belmont-lès-Nompatelize,

nom que lui ont donné les patriotes de 1790 ;

Chaumont,

appellation qui montrerait que les braves Michellois connaissent un peu l'histoire de leur localité.

D'ailleurs, le nom actuel constitue une grosse erreur géographique qui donne à croire que la Meurthe baigne le pied de ses maisons ou au moins qu'elle traverse un de ses hameaux, lorsque cette rivière, située à 2,000 mètres de ses plus proches habitations, forme, sur un hectomètre à peine, la limite orientale de son territoire.

Saint-Michel-sur-Meurthe, puisqu'il faut ainsi l'appeler, est situé à 48°16'22" de latitude septentrionale et 4°36'5" de longitude à l'est du méridien de Paris ; il est donc dans la partie boréale de la zone tempérée. Le climat est celui des montagnes des Vosges au milieu desquelles se trouve la commune.

Son territoire a la forme d'un quadrilatère presque carré, limité : au Sud-Est, par Saint-Dié-des-Vosges ; au Nord-Est, par la Voivre ; au Nord, par Nompatelize ; à l'Ouest, par La Bourgonce, et au Sud-Ouest, par les Rouges-Eaux-de-Mortagne.

Ces limites sont naturelles dans presque toute leur étendue.

La ligne de démarcation, en la suivant comme il vient d'être dit, prend son point de départ près du Haut-Jacques, par 630 mètres environ d'altitude ; elle gagne aussitôt les Hauts-Champs (589 mètres), laissant à gauche un amas de pierres énormes, gravit un peu plus loin les roches des Fônes (574 mètres), tourne brusquement à la source du ruisseau de Herbaville, suit la lisière de la forêt de la Madeleine et atteint au pied du château de la Rouge-Pierre le ruisseau des Sages, continué par le canal du Paquis. Ce dernier rejoint la Meurthe en face du Viller. La limite suit la rive gauche de Meurthe pendant environ un hectomètre, abandonne cette rivière qu'elle laisse un peu à droite, puis bientôt se dirige à travers la prairie dans la direction du confluent de la Morte avec la Meurthe, gravit le grand et le petit Houdon et remonte le Battant qu'elle abandonne presque aussitôt. De là, la ligne de démarcation court dans les champs, gagne le hameau des Feignes qu'elle divise en deux (la partie haute à Nompatelize et la partie basse à Saint-Michel), sépare les deux Jumeaux, atteint la lisière occidentale du bois des Jumelles, puis, par une courbe assez régulière, remonte jusqu'à notre point de départ, la côte Jacques.

La commune de Saint-Michel forme comme une sorte d'amphithéâtre ouvert à l'Est et adossé aux montagnes du Sud et de l'Ouest. Ces montagnes font partie de la chaîne de Mortagne dont la côte la plus élevée des environs a 740 mètres d'altitude. « *Mortagne*, dit Gravier dans son Histoire de la ville et de l'arrondissement de Saint-Dié,

est un nom francisé et moderne ; dans les titres anciens et même dans une inscription du xvii^e siècle, il était nommé, comme dans le patois actuel, *moutone* ou *mouton*, nom celtique qui signifie motte, amas de terre, *éminence*. » Mortagne, dont il est ici question, est un village du canton de Brouvelieures ; c'était autrefois une ville fort importante sous les Gaulois et qui était sans doute la première des cités des Vosges orientales. Ces côtes se terminent presque en falaise sur le val de Galilée ou vallée de la Meurthe ; on y remarque surtout le Chémont et les Jumeaux.

Chémont n'est qu'une corruption du mot *Chaumont*, comme le prouvent une ferme et un bois de la commune de Taintrux appelés « *Devant-Chaumont* » et situés au pied sud de la côte dont nous occupons. Son nom lui vient d'un *bourg* depuis longtemps détruit et dont la population michelloise a conservé le nom au finage sur lequel il était bâti (voir plus loin, section de Brehimont). Les habitants de ce bourg, sous les Gaulois, les Romains et les Mérovingiens, se seraient réfugiés, à de nombreuses reprises, dans un château bâti par un seigneur, au-dessus de la côte et, antérieurement à l'édification de ce castel, dans le *castrum* du Grand-Jumeau dont nous parlerons plus bas. Le château existait déjà du temps de Charlemagne, car Gravier dit que « le comte de Chaumont eut pour sa part le monastère de Saint-Dié (860) que cent ans auparavant Charlemagne avait donné à l'abbaye de Saint-Denis. Il était donc, à cette époque, le chef-lieu d'un *comté* qui embrassait sur les deux rives de la Meurthe une forte partie de l'arrondissement de Saint-Dié. Ce comté, le *Chaumontois*, formait une division territoriale fort importante qui fut réunie au x^e siècle à la Mosellane ou Haute-Lorraine. Il était alors divisé lui-même en plusieurs comtés ou seigneuries. Le château fut détruit pendant les nombreuses incursions des pirates du Nord, qui venaient sur leurs

barques légères porter le ravage jusque dans nos solitudes ; des Huns ou Hongres, qui reparurent sous le nom de Madgyares ou Hongrois, se montrèrent plus farouches encore ; et peut-être même des Sarrasins que n'auraient pu arrêter les armes de la trop faible Bourgondie ; cette dernière assertion semble être justifiée par le nom de château des Sarrasins que la tradition donne à des ruines près de la Pierre-d'Appel, commune d'Étival.

Avec les débris du premier château de Chaumont, et non loin de son emplacement, fut construit, dans les fureurs ascétiques du x^e siècle, un prieuré dont il ne reste que quelques vestiges.

Le château de Chaumont, réédifié peu d'années après, reçut le nouveau nom de *Clermont* (x^e siècle) ; il était devenu pour le voué qui l'habitait le boulevard de son indépendance. Il fut rasé complètement dans le même siècle, et la montagne de Clermont (aujourd'hui le Chémont) devint en 1114 la propriété du Chapitre de Saint-Dié par le don que lui en fit le duc Thierry.

Mahérus, l'un des grands-prévôts de ce Chapitre, entretenait une fille dans une maison qu'il avait fait bâtir dans l'emplacement actuel des jardins de l'évêché de Saint-Dié ; le duc Ferry, son neveu, « lui enleva la concubine et rasa sa maison (1210). Mahérus au désespoir se retira au château de Clermont qu'il avait fait reconstruire quelques années auparavant, et se vengea de la honte et du mépris en se livrant à la rapine et au brigandage avec quelques chanoines ses compagnons. Ferry, justement irrité, leva des troupes dans le Val (surtout dans le ban d'Étival) et s'empara du château de Clermont qu'il fit démolir. » (Gravier, *Histoire de la ville de Saint-Dié*.)

Les châteaux de Chaumont et de Clermont, ainsi que le prieuré, sont aujourd'hui sur le territoire de Saint-Dié.

Les *Jumeaux* (ou les Jumelles) tirent leur nom des deux côtes voisines de forme conique et tout à fait semblables

qui du Chémont, avec lequel elles sont rattachées par la base, se dirigent vers le Nord. La petite est sur le territoire de Nompateize. « Le Grand-Jumeau, dit Gravier, conserve encore quelques vestiges d'une porte taillée dans le rocher. Ce sont deux entailles d'environ dix-huit pouces (5 décimètres) de largeur sur six de profondeur (3 décimètres), pratiquées verticalement sur toute la hauteur du bloc de grès qui domine le seul chemin conduisant au sommet. Ces entailles sont à deux mètres de distance sur la même ligne. Le bloc parallèle est détruit, il n'en reste que la base. A vingt pas au-dessous de la porte, on a continué l'escarpement naturel du grès, par l'entassement de quelques quartiers de pierres posées sans ciment en forme de muraille, au pied de laquelle était un fossé. On peut regarder cette position comme un camp gaulois (un *oppidum* gaulois, dans le sens adopté par Jules César. C'était un lieu fortifié, inhabité en temps de paix, et où se retiraient les Gaulois avec tous leurs biens, à l'approche de l'ennemi). Le sommet ne présente d'ailleurs aucun vestige de construction. Les rainures étaient destinées à recevoir les poutres qui, engagées ainsi par les deux extrémités, fermaient le camp de la manière la plus solide. » Il me semble que ce camp était, comme celui du Repy, situé sur le territoire d'Étival, « du nombre des *stativa castra* que les Romains établissaient pour la sûreté des routes » (Gravier). Il est à remarquer que la voie romaine de Rambervillers au Bouhomme passait par la Salle (près des Fossotes), le Void-de-Parupt, la Vacherie, Herbaville, Hellioule et l'ancien forum du faubourg Saint-Martin de Saint-Dié. L'ancienne route de Rambervillers suit, sur de grandes distances, la voie romaine, très apparente au Void-de-Parupt et à la Vacherie.

La commune de Saint-Michel a de nombreux *cours d'eau* qui sillonnent son territoire de l'Ouest à l'Est et du Sud au Nord. Ce sont : la Meurthe, qu'un auteur latin appelle

« fleuve poissonneux et vaste » (*Murta piscosus et vastus fluvius*); la Morte, formée des ruisseaux de Rouge-Pierre et de Herbaville, du Dirampré et du Battant.

La *Meurthe*, qui a sa source près de la Schlucht, arrose Plainfaing, Fraize, Saint-Dié, sépare un instant les communes de Saint-Michel et de la Voivre, et, après Raon-l'Étape, quitte les Vosges pour baigner dans Meurthe-et-Moselle Baccarat, Lunéville et Nancy, et se jeter à Frouard dans la Moselle.

La Meurthe, flottable depuis Arnould, à quelques kilomètres en aval de Fraize, sert au transport (par flottes) des bois de chauffage et de construction. Cette rivière, déjà longée par le chemin de fer, verra bientôt une partie de ses eaux alimenter le *canal latéral à la Meurthe* qui mettra en communication Saint-Dié avec Dombasle, près de Nancy.

La *Morte*, que les Michellois appellent « la petite Rivière », par opposition à la Meurthe ou « grande rivière », a deux kilomètres de longueur. Dans deux endroits, vers le milieu de son cours et vers son confluent, se trouvent deux trous très profonds : ceux des Chevaux et de la Morte. On prétend que dans le premier un cavalier sur sa monture disparaîtrait sous les flots, et dans le second plus d'une vache s'est noyée.

Le ruisseau de *Rouge-Pierre* commence dans le Taintroué, forme un instant la limite de la commune qu'il laisse à gauche ainsi que le canal du Paquis, une de ses branches, voit ses eaux utilisées par la féculerie ancienne de Herbaville ; se joint au ruisseau de ce nom qui, venu de la forêt de la Madeleine par 373 mètres, arrose le vallon de Herbaville et y alimente la nouvelle féculerie. Ces deux ruisseaux réunis reçoivent à droite quelques dérivations de la Meurthe et à gauche le *Dirampré*. Ce dernier cours d'eau, appelé autrefois Durand-préy, dont le volume est plus que doublé dans les grandes crues à cause de plusieurs sources intermittentes (voir plus loin Sanlceray), commence dans

les hauteurs du Chémont, fait mouvoir deux scieries à Saulceray et une à la Vacherie et se grossit de nombreuses rigoles dans son cours de six kilomètres environ. La « petite Rivière » est dès lors formée et ne se fait remarquer que par les deux trous dont nous avons parlé.

A la hauteur de la Gare, elle a reçu le *Battant* qui vient du col des Jumeaux, traverse les Feignes et le Void-de-Parupt, reçoit le ruisseau de Bouilly ou du Rondpré, forme un instant la limite de la commune et fait mouvoir le moulin de la Chauvière. Avant sa jonction avec la rigole du Rondpré, ce ruisseau porte le nom de Parupt.

Ni la *Morte*, qui rejoint la *Meurthe* à quelques mètres après sa sortie du territoire michellois, ni aucun des ruisseaux qui la forment, ne sont flottables. Leurs eaux sont très pures et très limpides en temps ordinaire; mais elles se chargent de terres rouges et calcaires, de sables et de galets lors des grandes pluies. Quelques-unes même renferment du sel ou du fer.

(A suivre.)